

construction du chemin de Chalons à Lyon. Cet ajournement, en effet, donne un avantage réel au tracé par Saint-Etienne et Orléans. Déjà le prolongement du chemin de fer d'Orléans à Vierzon a été proposé par un récent projet de loi; déjà, si l'on en croit la rumeur publique, de puissantes sollicitations ont demandé que ce prolongement soit continué de suite jusques à Moulins. Or, vingt lieues à peine séparent Moulins de Roanne, et Roanne est reliée à Lyon par un chemin de fer. L'ajournement du chemin de Chalons à Lyon peut donc donner au chemin par Saint-Etienne, Roanne et Orléans le temps de s'exécuter complètement, et d'accaparer le mouvement de la circulation entre le nord et le midi de la France.

Si cette éventualité se réalisait, et l'on vient de voir combien elle a déjà progressé et combien elle progresse encore vers une prochaine réalisation, les intérêts et la prospérité de la ville de Lyon seraient gravement compromis. Le commerce de transit et d'entrepôt que Lyon exploite maintenant, au grand avantage de tous, se diviserait entre Givors et Chalons. Ces deux villes se trouveraient placées alors le plus favorablement possible pour intercepter et pour retenir à leur profit les marchandises qui naguères affluaient dans l'ancienne capitale des Gaules. Lyon verrait décroître son antique splendeur; elle s'éteindrait peu à peu dans le découragement et le marasme, pendant que deux villes d'un ordre bien inférieur s'enrichiraient de ses dépouilles.

Ce ne serait pas seulement au commerce d'échange et de transit de la ville de Lyon que ces funestes conséquences de l'ajournement du chemin de fer de Lyon à Chalons porteraient dommage, les industries lyonnaises en ressentiraient aussi la nuisible influence. Il y a, en effet, dans le mouvement d'une circulation active, un principe de vie et d'énergie, il y a dans ce va et vient incessant des étrangers qui affluent dans une